

CAHIERS LORRAINS DE L'EMPLOI

LES CONTRATS D'AIDE A L'EMPLOI EN 2012

Mobilisation soutenue des contrats uniques d'insertion malgré un repli dans le secteur marchand

Les contrats aidés ont été en 2012 la principale arme des pouvoirs publics pour tenter de freiner la dégradation du chômage. Au total, 19 543 contrats uniques d'insertion ont été signés, en hausse de 12,1 % par rapport à l'année 2011. Toutefois, seule la déclinaison « non marchande » des CUI, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, ont augmenté, tandis que la déclinaison « marchande », les contrats initiative emploi, ont reculé de 17,1 % en lien avec la dégradation économique dans le secteur marchand. Après une année 2011 en net repli, les établissements publics d'enseignement ont largement ouvert leurs portes aux contrats aidés, suivis en cela par les établissements sanitaires publics. Du côté marchand, les petites entreprises des services ou du commerce restent les principales signataires de contrats.

Le profil des bénéficiaires s'est encore plus différencié entre les deux dispositifs : adulte et féminin pour les CAE et jeune et masculin pour les CIE. La situation dégradée du marché du travail et les priorités affichées des pouvoirs publics ont également imprimé leurs marques : présence plus forte des chômeurs de longue durée, public prioritaire, mais aussi progression des « Bac et plus », qui peinent désormais aussi à trouver un emploi.

Les métiers proposés aux bénéficiaires de contrats aidés ont peu évolué en 2012. Dans le secteur non marchand, les femmes occupent dans quatre cas sur dix des postes relatifs à l'éducation-surveillance, le nettoyage des locaux ou l'assistance auprès d'enfants. Pour les hommes, les principaux métiers sont ceux de l'entretien des espaces verts et de la maintenance des bâtiments. Les métiers offerts dans le secteur marchand sont plus diversifiés et ceux dans la restauration arrivent en tête pour les femmes comme les hommes.

La nature du contrat oppose également les deux types de dispositifs. Le contrat à durée déterminée et le temps partiel caractérisent les CAE, alors que le contrat à durée indéterminée, bien qu'en recul en 2012, et le temps complet sont majoritaires pour les CIE. La part de la rémunération des bénéficiaires de contrats aidés prise en charge par l'Etat, exprimée en pourcentage du SMIC, est en 2012 de niveau voisin à celui de 2011. Le taux de prise en charge a été en moyenne de 85 % pour les CAE et de 31 % pour les CIE. La durée moyenne de la prise en charge a également augmenté pour les CIE, passant de 8,6 mois en 2011 à 9,7 mois en 2012. Par contre, elle a diminué pour les CAE et s'élève à 6,3 mois en 2012 contre 6,8 mois en 2011.

Point positif, les conventions de contrats aidés signées en 2012 prévoyaient plus fréquemment qu'en 2011 des actions d'accompagnement professionnel ou de formation, gages d'une insertion plus facile à la sortie du contrat aidé.



CONTRATS EN HAUSSE, MAIS SEULEMENT DANS LE SECTEUR MARCHAND

En 2012, le dispositif des contrats uniques d'insertion (CUI), dans sa déclinaison «non marchande» comme «marchande», est resté la principale arme des pouvoirs publics pour tenter de limiter l'impact de la conjoncture sur la dégradation de l'emploi et du chômage. Pour les emplois aidés dans les secteurs non marchands, une enveloppe de 18 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) a été allouée pour l'année 2012 en Lorraine sur un total de 440 000 au niveau national. Le taux de base de prise en charge des contrats par l'Etat¹ a été maintenu à 70 % et la durée des contrats à 6 mois pour la majorité d'entre eux.

Pour les contrats initiative emploi (CUI-CIE), déclinaison des emplois aidés dans le secteur marchand, l'enveloppe annuelle a été de 2 250 contrats pour la Lorraine sur un total de 53 000 au niveau national. La priorité a été de cibler les demandeurs d'emploi seniors et les jeunes en difficultés. Le taux moyen de prise en charges était fixé à 30,7 % et les contrats devaient en moyenne respecter une durée hebdomadaire de 33 heures et une durée de 10 mois.

Dans les faits, 19 543 conventions de CUI ont été signées en 2012 en Lorraine, en hausse globale de 12,1 % par rapport à 2011. Si l'objectif est atteint dans le secteur non marchand pour les CAE, il ne l'a pas été dans le secteur marchand pour les CIE.

LES CONTRATS AIDÉS EN 2012

	CAE	%	CIE	%	TOTAL	%
1er trimestre	4 653	26,5	895	44,9	5 548	28,4
2e trimestre	4 183	23,8	468	23,5	4 651	23,8
3e trimestre	4 877	27,8	328	16,4	5 205	26,6
4e trimestre	3 836	21,9	303	15,2	4 139	21,2
Total 2012	17 549	100,0	1 994	100,0	19 543	100,0
Rappel 2011	15 023		2 404		17 427	

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Pour les CAE, le volume de contrats signés s'est élevé à 17 549², soit 16,8 % de plus qu'en 2011 et un taux de réalisation de l'objectif assigné de 98 %. Néanmoins, les bénéficiaires de contrats en cours fin décembre 2012, au nombre de 8 545, sont moins nombreux qu'à la fin 2011 (-2,5 %). Pour les CIE, 1 994 contrats ont été signés en 2012³, en retrait de

17,1 % par rapport à l'année 2011. Le taux de réalisation est de 88,6 %. Un décrochage a eu lieu au second semestre, en lien avec la dégradation de la situation économique du secteur marchand. En fin d'année 2012, le nombre de bénéficiaires en contrat (1 073) a chuté de 58,3 % par rapport à la fin d'année 2011.

CONTRATS AIDÉS EN NET REPLI DANS LE SECTEUR MARCHAND

	Conventions signées			Contrats en cours en fin d'année		
	2012	2011	Evolution annuelle	2012	2011	Evolution annuelle
CUI-CAE						
Meurthe-et-Moselle	5 226	4 737	10,3%	2 496	2 599	-4,0%
Meuse	1 706	1 464	16,5%	824	829	-0,6%
Moselle	7 839	6 345	23,5%	3 828	3 859	-0,8%
Vosges	2 778	2 477	12,2%	1 397	1 480	-5,6%
Lorraine	17 549	15 023	16,8%	8 545	8 767	-2,5%
CUI-CIE						
Meurthe-et-Moselle	538	744	-27,7%	306	752	-59,3%
Meuse	185	208	-11,1%	111	210	-47,1%
Moselle	921	1 083	-15,0%	460	1 196	-61,5%
Vosges	350	369	-5,1%	196	413	-52,5%
Lorraine	1 994	2 404	-17,1%	1 073	2 571	-58,3%

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

1 L'aide mensuelle de l'Etat accordée aux employeurs est fixée par arrêté du préfet de région dans la limite d'un pourcentage du SMIC.

2 Donnée provisoire, susceptible d'être revue à la hausse

3 Donnée provisoire, susceptible d'être revue à la hausse

CUI-CAE : FORTE HAUSSE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les CAE ont été mobilisés en 2012 par 2 617 employeurs lorrains du secteur non marchand, soit 3,8 % de plus qu'en 2011. Les embauches ont également été plus nombreuses : 6,7 contrats en moyenne par employeur en 2012 contre 6 en 2011.

Les associations sont toujours les principaux employeurs : 1 207 associations ont embauché 9 617 personnes, soit 55 % des contrats.

RETOUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES CONTRATS AIDÉS

CAE - Entrées initiales et reconductions	2012		2011		Evolution 2012/2011		Nb contrats moyen par employeur	
	Nbre employeurs	Nbre contrats	Nbre employeurs	Nbre contrats	Nbre employeurs	Nbre contrats	2012	2011
Total	2 617	17 549	2 520	15 023	3,8%	16,8%	6,7	6,0
Association-Fondation	1 207	9 617	1 177	8 583	2,5%	12,0%	8,0	7,3
Commune	629	2 770	628	2 345	0,2%	18,1%	4,4	3,7
Etablissement public d'enseignement	298	2 699	284	1 876	4,9%	43,9%	9,1	6,6
Autre établissement public	236	1 062	206	999	14,6%	6,3%	4,5	4,8
Etablissement sanitaire public	152	1 064	126	825	20,6%	29,0%	7,0	6,5
EPCI	65	268	71	330	-8,5%	-18,8%	4,1	4,6
Autre personne morale chargée de la gestion	21	40	19	44	10,5%	-9,1%	1,9	2,3
Département	4	24	2	11	100,0%	118,2%	6,0	5,5
Autres	3	3	5	7	-40,0%	-57,1%	1,0	1,4
Région	2	2	2	3	0,0%	-33,3%	1,0	1,5

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Après un net recul en 2011, les établissements publics d'enseignement ont renoué avec les contrats aidés en 2012 : 2 699 entrées (ou reconductions) soit +44 %. L'enseignement est le 3^{ème} recruteur lorrain en CAE après les communes qui couvrent 16 % des contrats.

La faiblesse des embauches pourrait s'expliquer par la taille des employeurs, sept fois sur dix sans ou avec moins de 10 salariés. Mais les plus grands établissements (100 salariés et plus) recourent aussi de façon très limitée aux CIE : 2,5 contrats en moyenne par employeur.

En termes de secteurs d'activité, la santé et l'action sociale prédominent en 2012 comme en 2011 avec 40 % des contrats signés, suivi de l'administration publique (20 %) et de l'enseignement, dont la part passe de 14,1 % des contrats en 2011 à 17,2 % en 2012.

LE PLUS SOUVENT UNE SEULE EMBAUCHE EN CIE

CUI-CIE 2012	Etablissements employeurs	
Nombre de contrats signés	Nombre	%
1	1 274	63,9
2	322	16,1
3 à 4	148	7,4
5 à 9	168	8,4
10 et plus	82	4,1
Total	1 994	100,0

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

CUI-CIE : PETITES ENTREPRISES DES SERVICES OU DU COMMERCE

Du côté marchand, 1 511 établissements lorrains ont recruté par le biais d'un CIE en 2012. Pour la grande majorité des employeurs, un seul contrat a été signé, et cela quel que soit le secteur d'activité de l'établissement. 16 % des établissements en ont contracté deux.

LA MOITIÉ DES CONTRATS SIGNÉS PAR DE TRÈS PETITS ÉTABLISSEMENTS EN 2012

Taille des établissements employeurs de CUI-CIE et volume des embauches

Taille de l'établissement	Employeurs		CUI-CIE		Evolution 2012/2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Employeurs	Contrats
Sans salarié	130	8,6	170	8,5	-5,8 %	-25,1 %
De 1 à 9 salariés	882	58,4	1 017	51,0	-10,3 %	-11,8 %
De 10 à 19 salariés	188	12,4	257	12,9	-9,2 %	-11,7 %
De 20 à 49 salariés	182	12,0	272	13,6	-5,7 %	-11,4 %
De 50 à 99 salariés	50	3,3	114	5,7	-15,3 %	-12,3 %
100 salariés et plus	56	3,7	140	7,0	0,0 %	-25,9 %
Taille inconnue	23	1,5	24	1,2	-68,9 %	-77,6 %
Total	1 511	100,0	1 994	100,0	-11,6 %	-17,1 %

Guide de lecture : 51 % des CIE ont été signés par des établissements de 1 à 9 salariés.

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

58,4 % des employeurs de CIE ont entre 1 à 9 salariés.

Seuls 130 travailleurs indépendants ont profité des contrats aidés pour embaucher leur 1^{er} salarié alors qu'ils représentent près de 60 % des entreprises du parc lorrain. Les établissements de 1 à 9 salariés, représentant 35 % des emplois lorrains, ont, quant à eux, signé 58,4 % des contrats.

Le secteur des services regroupe à lui seul plus de 40 % des employeurs et des contrats, malgré un recul par rapport à 2011. Le commerce reste en 2^{ème} place malgré un net repli, suivi de la construction, également en repli. Seule l'industrie a finalement maintenu en 2012 un volume d'embauches équivalent à celui de 2011.

A L'EXCEPTION DE L'INDUSTRIE, RECU MARQUÉ DES CONTRATS AIDÉS

Secteurs d'activité	CUI-CIE 2012				Evolution 2012/2011	
	Employeurs	%	Conventions signées	%	Employeurs	Contrats
Agriculture	26	1,7	28	1,4	-31,6 %	-36,4 %
Industrie	250	16,5	351	17,6	0,4 %	-2,2 %
Construction	232	15,4	274	13,7	-18,3 %	-18,0 %
Commerce	362	24,0	451	22,6	-14,8 %	-17,2 %
Services	641	42,4	890	44,6	-10,2 %	-20,7 %
Total Lorraine	1511	100,0	1994	100,0	-11,6 %	-17,1 %

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

LES PRIORITÉS INFLUENT SUR LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Le profil type des bénéficiaires des deux dispositifs a peu bougé en 2012 par rapport à l'année précédente : adulte et féminin pour les CAE, jeune et masculin pour les CIE. La situation de l'emploi comme les priorités affichées des pouvoirs publics ont toutefois eu des incidences. Dans les deux dis-

positifs, la présence des chômeurs de très longue durée (deux ans et plus), public prioritaire, a nettement augmenté. Pour les CAE, leur proportion est passée de 25 % en 2011 à 28 % en 2012 et pour les CIE, de 17,8 % à 26,1 %. La proportion de seniors a quant à elle augmenté de plus de deux points en 2012 pour atteindre les 20 %, dans les CAE comme les CIE, et ce au détriment des jeunes.

EN 2012, PLUS DE CHÔMEURS DE TRÈS LONGUE DURÉE ET DE SENIORS

PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS AIDÉS

Tranches d'âge	CUI-CAE			CUI-CIE		
	Bénéficiaires	%	Rappel % en 2011	Bénéficiaires	%	Rappel % en 2011
Moins de 26 ans	4 726	26,9	28,2	820	41,2	42,7
26 à 49 ans	9 319	53,1	53,6	776	39,0	40,1
50 ans et plus	3 504	20,0	18,2	398	19,8	17,2
Total	17 549	100,0	100,0	1 994	100,0	100,0
<i>dont hommes</i>	7 131	40,6	41,2	1 179	59,1	56,9
<i>dont chômeurs de 2 ans et plus</i>	4 927	28,1	25,0	521	26,1	17,8
<i>dont bénéficiaires de minima-sociaux</i>	7 031	40,1	41,3	441	22,1	20,0
<i>dont travailleurs handicapés</i>	1 633	9,3	8,7	182	9,1	7,2

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Si les entrants en CAE bénéficiaires de minima sociaux sont plus nombreux en 2012, leur proportion a toutefois diminué. A l'inverse, dans les CIE, les bénéficiaires de minima sont moins nombreux, mais leur poids est plus fort en 2012 (de 20 % à 22,1 %). Les contrats aidés ont bénéficié à 1 815 travailleurs handicapés en 2012 (1 487 en 2011). Leur présence a ainsi progressé à la fois dans les CAE et les CIE.

Les bénéficiaires du CAE et du CIE restent toutefois très typés et leurs différences ont eu tendance à s'accroître en 2012, compte tenu notamment des profils respectifs d'activités et de métiers. Ainsi, les CIE se masculinisent encore un peu plus avec 59,1 % d'hommes (56,9 % en 2011) tandis que la

féminalisation des CAE s'accroît (59,3 % contre 58,8 % en 2011). Ce constat est également vrai pour l'âge, les CAE recrutant encore moins de jeunes alors que les CIE restent jeunes à 41,2 %.

UN NIVEAU D'ÉTUDES PLUS ÉLEVÉ

Les contrats aidés ont majoritairement été signés par des personnes de niveau inférieur au Bac. Néanmoins, la proportion de bénéficiaires de niveau Bac et plus a progressé pour les CAE comme les CIE. Dans les CAE, ils sont 31,1 % dans ce cas contre 27,4 % en 2011. La progression a été moins forte dans les CIE : de 36,5 % en 2011 à 37,9 % en 2012.

NIVEAU DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS AIDÉS

Niveau de formation des bénéficiaires CUI signés en 2012	CUI-CAE			CUI-CIE		
		% 2012	% 2011		% 2012	% 2011
Niveau Bac ou plus dont :	5 455	31,1	27,4	755	37,9	36,5
3ème cycle ou école d'ingénieur	164	0,9	0,8	23	1,2	0,9
Formation de niveau licence	476	2,7	2,3	46	2,3	2,5
Formation de niveau BTS ou DUT	1 148	6,5	5,2	187	9,4	7,6
Formation de niveau bac	3 131	17,8	15,0	357	17,9	17,0
Diplôme obtenu Bac	536	3,1	4,1	142	7,1	8,5
Niveau inférieur au Bac dont :	12 080	68,8	72,4	1 237	62,0	63,4
Formation de niveau CAP, BEP	3 723	21,2	26,6	427	21,4	26,5
Diplôme obtenu CAP, BEP	4 456	25,4	22,2	578	29,0	26,3
Formation courte d'une durée d'un an	712	4,1	4,0	50	2,5	2,5
Pas de formation au-delà de la scolarité obligatoire	3 189	18,2	19,5	182	9,1	8,1
Non renseigné	14	0,1	0,2	2	0,1	0,2
Total général	17 549	100,0	100,0	1 994	100,0	100,0

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Parallèlement, parmi les bénéficiaires de niveau inférieur au Bac, les détenteurs de diplômes CAP ou BEP voient leur proportion augmenter au détriment de ceux qui n'en ont que le niveau.

CAE : SERVICES À LA PERSONNE POUR LES FEMMES, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ESPACES VERTS ET DES BÂTIMENTS POUR LES HOMMES

Dix métiers regroupent plus de 70 % des CAE signés en 2012, pour les femmes comme les hommes. Quatre métiers dominent chez les

femmes, dans l'éducation, le nettoyage, l'assistance auprès d'enfants ou comme personnel polyvalent dans les services hospitaliers.

Pour les hommes, deux métiers regroupent la moitié des contrats : entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments et locaux.

LES DIX PRINCIPAUX MÉTIERS CUI-CAE

Les dix principaux métiers (*) offerts en CUI-CAE en 2012	CUI-CAE signés	% du total
Pour les femmes : nombre total de contrats signés, dont :	10 418	100,0
K2104-Education et surveillance au sein d'établissements d'enseignement	1 774	17,0
K2204-Nettoyage de locaux	1 491	14,3
K1303-Assistance auprès d'enfants	1 124	10,8
J1301-Personnel polyvalent des services hospitaliers	984	9,4
G1203-Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	568	5,5
M1607-Secrétariat	385	3,7
M1601-Accueil et renseignements	364	3,5
A1203-Entretien des espaces verts	347	3,3
M1602-Opérations administratives	341	3,3
K1302-Assistance auprès d'adultes	310	3,0
Pour les hommes : nombre total de contrats signés, dont :	7 131	100,0
A1203-Entretien des espaces verts	1 790	25,1
I1203-Maintenance des bâtiments et des locaux	1 439	20,2
A1202-Entretien des espaces naturels	519	7,3
K2303-Nettoyage des espaces urbains	275	3,9
K2204-Nettoyage de locaux	262	3,7
N1105-Manutention manuelle de charges	258	3,6
K2104-Education et surveillance au sein d'établissements d'enseignement	179	2,5
F1606-Peinture en bâtiment	147	2,1
G1203-Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	121	1,7
A1414-Horticulture et maraîchage	109	1,5

(*) Métiers selon la nomenclature ROME

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Guide de lecture :

1 790 CUI-CAE ont été signés par des hommes pour le métier "entretien des espaces verts", ce qui correspond à 25,1 % des contrats signés par les hommes.

CUI-CIE : DES MÉTIERS PLUS DIVERSIFIÉS

Destinés aux secteurs marchands, les CIE signés en 2012 portent sur des métiers différents et plus diversifiés que les CAE. Les dix métiers les plus représentés ne regroupent que le tiers des contrats pour les hommes, et la moitié pour les femmes.

Les métiers de l'hôtellerie-restauration sont les plus représentés pour les femmes (18,1 % des CIE) comme pour les hommes (9,2 %). Les métiers du commerce arrivent en 2^{ème} position pour les femmes (17,8 %). Chez les hommes, ce sont les métiers du transport (6,7 %), suivis du bâtiment (5 %), du commerce (3,9 %) et de la mécanique automobile (3,6 %).

LES DIX PRINCIPAUX MÉTIERS CUI-CIE

Les dix principaux métiers (*) offerts en CUI-CIE en 2012	CUI-CIE signés	% du total
Pour les femmes : nombre total de contrats signés, dont :	815	100,0
G1603-Personnel polyvalent en restauration	91	11,2
D1106-Vente en alimentation	73	9,0
G1803-Service en restauration	56	6,9
M1607-Secrétariat	51	6,3
D1202-Coiffure	27	3,3
D1214-Vente en habillement et accessoires de la personne	25	3,1
K2204-Nettoyage de locaux	25	3,1
D1401-Assistanat commercial	24	2,9
D1507-Mise en rayon libre-service	23	2,8
M1203-Comptabilité	23	2,8
Pour les hommes : nombre total de contrats signés, dont :	1 179	100,0
G1603-Personnel polyvalent en restauration	61	5,2
N4105-Conduite et livraison par tournées sur courte distance	48	4,1
G1602-Personnel de cuisine	47	4,0
N1103-Magasinage et préparation de commandes	46	3,9
I1604-Mécanique automobile	43	3,6
K2503-Sécurité et surveillance privées	38	3,2
F1704-Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	35	3,0
N4101-Conduite de transport de marchandises sur longue distance	31	2,6
F1703-Maçonnerie	24	2,0
K2204-Nettoyage de locaux	23	2,0

(*) Métiers selon la nomenclature ROME

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

CDI ET TEMPS COMPLET DANS LE SECTEUR MARCHAND, CDD ET TEMPS PARTIEL DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Les organismes du secteur non marchand recrutent presque exclusivement en contrat à durée déterminée par le biais des CAE. Les CAE de durée indéterminée sont anecdotiques, à peine une cinquantaine, soit 0,3 % des contrats.

Les entreprises privées continuent au contraire de privilégier le recrutement sous CIE en contrat à durée indéterminée. Mais leur part a régressé, passant de 91,1 % en 2011 à 79,8 % en 2012. Globalement, la durée hebdomadaire de travail a peu évolué en 2012, avec une moyenne de 22,4 heures pour les CAE et de 31,6 heures pour les CIE.

NATURE DU CONTRAT

Nature du contrat	CUI-CAE 2012		CUI-CIE 2012	
	Nombre	%	Nombre	%
CDD	17 494	99,7	402	20,2
CDI	55	0,3	1 592	79,8
Total	17 549	100,0	1 994	100,0

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

MAJORITAIRES DANS LES CIE, LES CONTRATS À TEMPS COMPLET RESTENT TRÈS FAIBLES DANS LES CAE

Durée hebdomadaire de travail (en heures)	CUI-CAE		CUI-CIE	
	2012	2011	2012	2011
Tps complet : 35 H et plus	7,4	9,1	67,3	66,5
Tps partiel : entre 26 et 34 H	17,5	10,8	8,8	9,5
Tps partiel : moins de 26 H	75,1	80,0	24,0	24,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée hebdo. de travail moyenne (en heures)	22,4	22,3	31,6	31,6

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Le temps partiel est toujours de règle pour les CAE, même si les contrats de 26 à 34 heures sont en proportion plus nombreux qu'en 2011. La quasi-totalité des contrats dans les établissements d'enseignement ont quant à eux des durées hebdomadaires de 20 heures.

UNE DURÉE DE PRISE EN CHARGE PLUS COURTE POUR LES CAE

L'aide financière de l'Etat accordée aux employeurs recourant aux contrats aidés est en 2012 équivalente à celle de 2011 en termes de taux de prise en charge, c'est-à-dire la part du salaire prise en charge par l'Etat. Par contre, la durée de prise en charge des contrats a diminué pour les CAE.

LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT A PEU BOUGÉ EN 2012

CUI-CAE		CUI-CIE	
Taux de prise en charge*	% de contrats	Taux de prise en charge*	% de contrats
70	48,9	25	0,1
80	7,4	30	91,5
90	5,4	33	0,2
95	0,0	40	4,6
105	38,2	45	0,1
		47	3,5
Total	100,0	Total	100,0

* Taux arrêtés par le Préfet de région

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Pour les CIE, le taux de prise en charge moyen est de 31 % en 2012, identique à 2011. Neuf contrats sur dix ont en effet le taux de base de 30 %. Un taux à 40 % a été accordé aux contrats cofinancés par les conseils généraux.

Déjà observée en 2011, la baisse de la durée de prise en charge des contrats s'est prolongée en 2012 pour les CAE. Elle passe de 6,8 mois en 2011 à 6,3 mois en 2012. Pour les CIE par contre, la durée s'est allongée. Après un sérieux raccourcissement en 2011, elle passe à 9,7 mois en 2012.

FAVORISER L'INSERTION DURABLE EN ACCOMPAGNANT ET FORMANT LES SALARIÉS EN CONTRATS AIDÉS

Le contrat unique d'insertion comporte des dispositions en matière d'accompagnement et de suivi destinées à favoriser l'insertion durable dans l'emploi,

Dans le secteur non marchand, le taux de prise en charge moyen en 2012 est de 85 % contre 84,8 % en 2011. Près de la moitié des CAE ont un taux de 70 %, soit le taux de base. Plus du tiers des contrats bénéficient d'un taux de 105 % : il s'agit des contrats dans les chantiers d'insertion. Les taux à 80 % (7,4 % des contrats) ont été accordés aux employeurs mettant en œuvre des actions permettant d'améliorer le retour à l'emploi des salariés en insertion. Les taux à 90 % bénéficient aux contrats cofinancés par les conseils généraux (hors ateliers et chantiers d'insertion).

UNE PÉRIODE DE PRISE EN CHARGE PLUS COURTE POUR LES CUI-CAE

(durée moyenne de prise en charge des contrats en mois)

Nature du contrat	CUI-CAE		CUI-CIE	
	2012	2011	2012	2011
CDD	6,3	6,8	7,8	8,0
CDI	7,1	6,8	10,2	8,7
Total	6,3	6,8	9,7	8,6

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

notamment en rendant obligatoire la désignation d'un référent par le prescripteur et d'un tuteur par l'employeur.

En 2012, la proportion de bénéficiaires d'actions relatives à l'accueil, l'accompagnement professionnel ou la formation s'est sensiblement accrue, aussi bien pour les CAE que les CIE. Ainsi, 8 CAE sur 10 prévoient en 2012 un accompagnement professionnel (7 sur 10 en 2011) et 9 sur 10 une action de formation (85 % en 2011). Pour les CIE, 56 % des salariés devaient recevoir un accompagnement professionnel (45 % en 2011) et 70 % une action de formation (62 % en 2011).

**PROPORTION DE NOUVEAUX ENTRANTS DEVANT BÉNÉFICIER
D'UN ACCOMPAGNEMENT ET/OU FORMATION**

ANNEE 2012	CUI-CAE	CUI-CIE
Acompagnement social	26,6%	2,4%
Accompagnement professionnel	79,3%	56,2%
Remobilisation vers l'emploi	42,5%	8,1%
Aide à la prise de poste	56,5%	50,8%
Elaboration du projet professionnel et appui à sa réalisation	34,5%	2,4%
Evaluation des capacités et compétences	25,2%	5,9%
Aide à la recherche d'emploi	46,9%	3,7%
Autres accompagnements professionnels	3,9%	1,3%
Action de formation	90,7%	70,7%
Adaptation au poste de travail	73,0%	65,4%
Remise à niveau	17,6%	4,1%
Préqualification	3,3%	0,5%
Acquisition de nouvelles compétences	49,5%	25,3%
Formation qualifiante	9,0%	2,2%
Période de professionnalisation	2,3%	0,6%
Action s'inscrivant dans le cadre de la VAE	1,1%	0,2%
Périodes d'immersion envisagées	41,2%	0,0%

Source : ASP-Traitement Direccte Lorraine

Pour les CAE, les accompagnements les plus fréquents restent l'aide à la prise de poste (56,5 %), l'aide à la recherche d'emploi (46,9 %) et la remobilisation vers l'emploi (42,5 %). L'élaboration d'un projet professionnel et l'appui à sa réalisation concerne le tiers des entrants (34,5 %).

S'agissant de la formation, on trouve logiquement en tête l'adaptation au poste de travail (73,0 %). L'acquisition de nouvelles compétences prend une part croissante dans les actions de formation avec 49,5 % des salariés contre 40,6 % en 2011. Très peu d'employeurs prévoient une période de profession-

nalisation (2,3 %) ou s'inscrivent dans le cadre de la VAE (1,1 %). Par contre, 41,2 % prévoient une période d'immersion dont l'objectif est de faciliter la transition vers le secteur marchand.

Dans le secteur marchand, l'accompagnement consiste quasi-exclusivement en une aide à la prise de poste. L'adaptation au poste de travail est la formation prévue la plus fréquente (65,4 % des bénéficiaires de CIE) mais l'acquisition de nouvelles compétences progresse également : 25,3 % en 2012 contre 19,8 % en 2011.

Le dispositif des Contrats Uniques d'Insertion en 2012 en Lorraine

Depuis le 1er janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI), créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active, s'est substitué aux contrats aidés de l'ex-Plan de cohésion sociale issu de la loi de cohésion sociale de janvier 2005. Le CUI prend la forme d'un « contrat d'accompagnement dans l'emploi » (CAE) dans le secteur non marchand et d'un « contrat initiative emploi » (CIE) dans le secteur marchand. Le contrat d'avenir et le contrat insertion-revenu minimum ont été abrogés.

Le CUI a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur, le salarié et selon le cas, Pôle emploi ou un organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, cap emploi, etc.) agissant pour le compte de l'Etat, ou le président du conseil général.

Les arrêtés préfectoraux relatifs à la mise en œuvre des CUI en Lorraine pour l'année 2012 ont été signés initialement le 10 janvier 2012 et actualisés notamment en date du 20 juillet 2012, en concertation avec Pôle emploi et les échelons territoriaux de la DIRECCTE. Les modifications principales par rapport aux arrêtés de 2011 concernent les points suivants :

- ☞ augmentation du taux de prise en charge des CAE cofinancés par les conseils généraux (hors ateliers et chantiers d'insertion), porté à 90 % (pour 70 % en 2011) ;
- ☞ augmentation du taux de prise en charge des CIE cofinancés par les conseils généraux, porté à 40 % (pour 30 % en 2011) ;
- ☞ instauration d'un taux de prise en charge à 80% (majoré par rapport au taux de base de 70 %) pour les employeurs mettant en œuvre des actions permettant d'améliorer le retour à l'emploi des salariés en insertion ;
- ☞ prescription des CUI par le réseau des Cap emploi

Le ciblage des contrats aidés en 2012 est maintenu sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de très longue durée, les demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi seniors et les bénéficiaires du RSA.

Une circulaire du ministre des solidarités et de la cohésion sociale du 27 février 2012 a relancé la mobilisation des contrats aidés dans le secteur médico-social par l'intermédiaire des agences régionales de la santé (ARS) afin de maximiser le nombre de contrats aidés prescrits en 2012. La dynamique de mobilisation du cofinancement des conseils généraux engagée en 2011 s'est poursuivie en 2012.

Cahiers lorrains de l'emploi - ISSN 1274-1256.

Directrice de publication : Danièle GIUGANTI

Conception et réalisation : Service Statistiques, Etude, Veille et Evaluation

Rédacteur : Bernard THIRION

Mise en page : Marie-Thérèse L'HUILLIER

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine

10 rue Mazagran BP 10676 54063 NANCY Cedex

Tél. 03.83.30.89.20 - Fax. 03.83.30.89.79

Internet : www.lorraine.directe.gouv.fr